

Rédaction	Vérification	Approbation
Myriam GRANGE Responsable communication	Fernanda VIEGAS DE ANDRADE Directrice Qualité et gestion des risques	Helene MEILHAC Directrice
Visa :	Visa :	Visa :

Version	Date	Nature de la modification
A	10/2019	Création
B	12/2020	Mise à jour
C	10/2022	Mise à jour

Article 1 – Organisation du groupe Développement Durable	2
Article 2 – Missions du groupe Développement durable	2
Article 3 – Composition du groupe Développement durable	2
Article 4 – Modalités de fonctionnement	3
ANNEXE 1 : Liste des membres du groupe Développement Durable	Erreur ! Signet non défini.

Article 1 – Organisation du groupe Développement Durable

Rôle du groupe : Assurer une dynamique développement durable à l'hôpital et assurer la mise en place d'actions liées à ce sujet.

Le groupe s'attachera à répondre aux critères HAS sur le sujet du développement durable.

Article 2 – Missions du groupe Développement durable

Les missions du groupe sont les suivantes :

- Inscrire l'Hôpital dans une démarche citoyenne afin de réduire le plus possible son impact négatif sur l'environnement
- Fédérer le personnel autour du développement durable
- Assurer une pédagogie sur le développement durable et mettre en avant ses enjeux dans le secteur Hospitalier.
- Réaliser un rapport annuel sur la thématique du développement durable à l'hôpital en identifiant des pistes d'amélioration et des indicateurs.
- Inscrire les actions du Groupe Développement Durable dans le rapport d'activité de l'hôpital
- Diffuser et mettre en œuvre des recommandations de bonnes pratiques

Article 3 – Composition du groupe Développement durable

La liste nominative des membres du groupe Développement durable est arrêtée par la responsable communication.

Les membres du groupe Développement Durable sont mentionnés dans l'annexe 1. Cette liste est tenue à jour par la Responsable communication. Les membres sont libres de quitter le groupe à tout moment.

La Présidente de ce groupe de travail est la responsable communication qui a été désigné par le directeur de l'hôpital.

Le groupe de travail est Pluri professionnel et pluridisciplinaire,

D'autres invités peuvent être conviés aux réunions en fonction des sujets. Les réunions, comme l'ensemble des instances de l'établissement sont ouvertes à l'ensemble des salariés

Article 4 – Modalités de fonctionnement

Fonctionnement : Lors de chaque réunion, le groupe évoque les projets en cours et ceux à venir.

Périodicité des rencontres : le groupe Développement Durable se réunit 2 fois par an) et son fonctionnement est assuré par la Responsable Communication et le Directeur de l'établissement.

Ordre du jour : L'ordre du jour est arrêté et communiqué par la Responsable communication au plus tard 1 semaine avant la réunion

Diffusion des comptes rendus : Le compte rendu est réalisé par la Responsable Communication. Le compte rendu est approuvé avant la réunion suivante. L'ensemble des comptes rendus des réunions validés sont mis à disposition sur le logiciel de gestion documentaire.

Rapport annuel : La Responsable communication réalise un rapport annuel du groupe Développement Durable. Ce rapport est mis à disposition sur le logiciel de gestion documentaire. Il comprend notamment le bilan des actions entreprises de l'année passée, l'évaluation des résultats, etc.

Chaque réunion fait l'objet d'une feuille de présence émargée par les participants. La convocation et la feuille de présence émargée sont conservées dans le dossier DD à la cellule qualité ou communication.

Objectifs du groupe de travail sur le développement durable :

Il constitue une force d'analyse, de propositions, de validation, de coordination et de communication.

L'objectif est de réunir et sensibiliser l'ensemble des professionnels à la thématique DD en vue de l'optimisation et du développement des actions DD.

Il aide à la définition d'une politique cohérente ainsi qu'à la promotion et la mise en œuvre des actions dans ce domaine. Cette politique s'inscrit dans le projet d'établissement de l'hôpital